

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

SEANCE ordinaire du 06 décembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 29/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVault et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Patrick CAMUS = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrick JURY

Absente : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick JURY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 043_2024 :

Couverture du risque Prévoyance (maintien de salaire) des agents

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er}/01/2025 à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents

Délibération n° 044_2024 :

Couverture du risque Santé (mutuelle) des agents

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er}/01/2026 à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents

Délibération n° 045_2024 :

Avancement de grade d'un agent

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à modifier le tableau et à signer tous les documents afférents à cette affaire

Délibération n° 046_2024 :

Tarifs 2025 Salle des Fêtes Paul CORNU

Le Conseil Municipal décide de maintenir la plupart des tarifs 2024 pour 2025 ; seule une augmentation de 50 € est décidée pour les associations et particuliers extérieurs.

Délibération n° 047_2024 :

Tarifs 2025 Concessions cimetière

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2024 pour 2025.

Délibération n° 048_2024 :

Entretien des chemins ruraux - attribution d'un fonds de concours en Fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve le versement de la somme de 1 040 € au titre du fonds de concours « entretien des chemins ruraux.

